



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-18

L'an deux mille vingt et un,
Le 09 avril 2021 à 18h,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 26 mars 2021
Date d'affichage : Le 26 mars 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Patrick GOMEL, Bernard MOUSSAY, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL, Julien DIEU, Valérie DELATTRE

12/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Jean-Pierre FLOUR donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Patrick GOMEL

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Patrick GOMEL est nommé secrétaire de séance.

Acceptation de subvention

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'accès principal de la Maison des Services est accordée.

La base subventionnable HT : 93 916,00€ - Taux : 25% - Subvention : 23 479,00 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'accepter la subvention de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209030-20210409-2021_180-DE

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 09/04/2021

Le Maire,

Jean-Michel DÉGRENONT



Certifié et rendu exécutoire le : 29/04/2021

Le Maire
Jean-Michel DÉGRENONT



REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209060-20210409-2021_180-DE